



Carte grise lors d'un divorce

Par **Willemin Francine**, le **08/10/2018** à **10:44**

Je voudrais savoir comment (formalités) vendre "ma" voiture au mieux : voiture payée par moi seule, copie du chèque conservée, mais les 2 noms sur la facture et sur la CG, véhicule m'ayant été attribué lors de l'ONC mais aucune mention dans le jugement de divorce et aucune convention de partage en vue. J'attends depuis 3 ans et demi pour vendre ce véhicule de 12 ans qui ne vaut plus 1000 € mais que je répare et entretiens. L'ANTS me demande 117 € pour une CG à mon nom seul car j'étais en séparation de biens, et qu'il s'agit d'une cession classique. Avant le divorce je n'avais pas le droit de vendre, et maintenant je paie pour obtenir la propriété de ma voiture payée par moi (mon ex a bénéficié de mon argent pour la sienne, grosse voiture, qu'il a fait mettre à son nom seul...) et vu la longueur des démarches, prévoir un contrôle technique de plus (délai de 6 mois expiré) et un changement de plaques, soit le 5ème de la valeur de la voiture. Mon ex avait bien voulu me signer une autorisation valant procuration de vendre en décembre 2017.